



PRÉFET DU BAS-RHIN

**DIRECTION DES
COLLECTIVITES LOCALES**

**Bureau de l'Environnement et
des procédures publiques**

ARRÊTÉ

du **8 AOUT 2013**

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, exploitées par la société ROHM and HAAS à Lauterbourg.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS-RHIN**

VU le code de l'environnement, et notamment, les articles L.515-15 à L.515-26 ; R.515-39 à R.515-51 ; R.123-1 à R.123-33 ; R.511-9 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2010, prescrivant l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques générés par les activités de la société Rohm and Haas, sur la commune de Lauterbourg ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 mars 2013 portant prolongation du délai nécessaire à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques générés par les activités de la société Rohm and Haas, sur la commune de Lauterbourg ;

VU la décision du président du tribunal administratif de Strasbourg en date du 23 novembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean BIEWER, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre FROMM, en qualité de suppléant,

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin,

ARRÊTE

Article 1 :

Une enquête publique d'un mois est prescrite dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention de risques technologiques, relatif aux installations exploitées par la société Rohm and Haas, à Lauterbourg . Elle se déroulera du **12 septembre 2013** au **11 octobre 2013** inclus.

Article 2 :

Le dossier relatif à ce projet comprenant notamment une note de présentation, le périmètre d'exposition aux risques, un règlement, des recommandations tendant à renforcer la protection des

populations, le bilan de la concertation et les avis émis par les personnes et organismes associés, sera déposé pendant la période de l'enquête publique en mairie de Lauterbourg, siège de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Lauterbourg ;

Article 3 :

Monsieur Jean BIEWER, ingénieur industrie chimique, recevra personnellement le public :

- **Jeudi 12 septembre 2013 de 9h à 12h , en Mairie de Lauterbourg;**
- **Vendredi 20 septembre 2013 de 14h30 à 17h30, en Mairie de Lauterbourg;**
- **Mardi 24 septembre 2013 de 9h à 12h, en Mairie de Lauterbourg ;**
- **Lundi 30 septembre 2013 de 14h30 à 17h30 , en Mairie de Lauterbourg ;**
- **Vendredi 11 octobre 2013 , de 14h30 à 17h30 , en Mairie de Lauterbourg;**

Article 4 :

Un avis annonçant cette enquête sera affiché en mairie de Lauterbourg, ainsi qu'en sous-préfecture de Wissembourg ;

Article 5 :

Après la clôture de l'enquête, le dossier d'enquête tel que prévu à l'article 2, le registre d'enquête publique, les observations adressées par écrit pendant la durée de l'enquête et le certificat d'affichage de la commune, seront retournés en préfecture du Bas-Rhin.

Article 6 :

L'enquête publique, objet du présent arrêté, s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques relatif aux installations exploitées à Lauterbourg par la société Rohm and Haas.

A l'issue de l'enquête, le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, se prononcera sur l'approbation de ce plan par arrêté préfectoral.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Alsace, ainsi que de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,
Le Maire de Lauterbourg et la Sous-Préfète de Wissembourg-Haguenau ;
ainsi que le commissaire enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la société Rohm and Haas.

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Christian RIGUET

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCEDURES PUBLIQUES

☎. 03 88 21 62 77

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU **8 AOUT 2013**, UNE ENQUÊTE PUBLIQUE D'UN MOIS, DU **12 SEPTEMBRE 2013 AU 11 OCTOBRE 2013** INCLUS A ÉTÉ PRESCRITE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DE RISQUES TECHNOLOGIQUES, RELATIF AUX INSTALLATIONS EXPLOITÉES PAR ROHM & HAAS A LAUTERBOURG .

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR M. JEAN BIEWER, INGENIEUR INDUSTRIE CHIMIQUE A ETE DESIGNÉE PAR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG .
M . PIERRE FROMM , CHEF D EXPLOITATION PETROLIERE RETRAITE ,EST DESIGNÉ EN QUALITÉ DE SUPPLEANT .

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE DOSSIER RÉGLEMENTAIRE COMPORTANT NOTAMMENT UNE NOTE DE PRÉSENTATION, LE PÉRIMÈTRE D'EXPOSITION AUX RISQUES, UN RÉGLEMENT, DES RECOMMANDATIONS TENDANT À RENFORCER LA PROTECTION DES POPULATIONS, LE BILAN DE LA CONCERTATION ET LES AVIS ÉMIS PAR LES PERSONNES ET ORGANISMES ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION DU PLAN, SERA DÉPOSÉ EN MAIRIE DE LAUTERBOURG, SIÈGE DE L'ENQUÊTE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX, ET CONSIGNER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET, OU LES ADRESSER PAR ÉCRIT AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR EN MAIRIE DE LAUTERBOURG .

DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE DEMANDÉES AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT AINSI QUE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU BAS-RHIN
LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR RECEVOIR SES OBSERVATIONS À LA MAIRIE DE LAUTERBOURG AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS :

- JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013 DE 9H A 12H , EN MAIRIE DE LAUTERBOURG;
- VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013 DE 14H30 A 17H30, EN MAIRIE DE LAUTERBOURG;
- MARDI 24 SEPTEMBRE 2013 DE 9H A 12H, EN MAIRIE DE LAUTERBOURG ;
- LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013 DE 14H30 A 17H30 , EN MAIRIE DE LAUTERBOURG ;
- VENDREDI 11 OCTOBRE 2013 , DE 14H30 A 17H30 , EN MAIRIE DE LAUTERBOURG;

A LA FIN DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA CONSULTER LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA MAIRIE DE LAUTERBOURG ,A LA PRÉFECTURE DU BAS-RHIN(BUREAU 218) ET SUR LE SITE INTERNET DE LA DREAL JUSQU'A L'INTERVENTION DE LA DECISION ;

A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE, LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE, PRÉFET DU BAS-RHIN, SE PRONONCERA SUR L'APPROBATION DE CE PLAN PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL.

LE PRÉFET
POUR LE PRÉFET
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL


CHRISTIAN RIGUET